



Procès-Verbal du Conseil Municipal
10 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 10 novembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe DUPRAZ, Maire-Adjoint.

Nombre de membres
Théorique : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 1

Date de convocation
3/11/2020

Présents : DUPRAZ Philippe, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, MUGNIER Joseph, JACQUET Brigitte, DECRUY Marie Hélène, DUBOUCHET Philippe, EXCOFFIER Yves, KARATAS Aylin, EXCOFFIER Lionel, NOVO PEREZ Laurence,

Représentés : LAVORL Joëlle a donné pouvoir à DUPRAS Philippe

Excusé(s) : GRABINSKI Damien, LAUDEAU Pierre, MARTINET Sylvain

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie Hélène

Monsieur le Premier Adjoint, sollicite le Conseil Municipal pour rajouter un point à l'ordre du jour des délibérations – D2020-065 Cession gratuite de terrain à la Commune Route de la Fruitière.

Les membres du Conseil Municipal étant favorable à l'unanimité, le point est rajouté à l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 octobre 2020

Approuvé à l'unanimité

2- Décisions du Maire/informations

2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme

DP 07429619A0037
PC 07429620A0004
PC 07429620A0006

antenne mobile
maison individuelle
maison individuelle

Accordé le 05/10/2020
Accordé le 09/10/2020
Accordé le 05/11/2020

2.2 Compte-rendu des travaux en cours :

- BÂTIMENTS :

Monsieur MUGNIER adjoint aux bâtiments présente les travaux en cours :

EGLISE

- Le crépis est toujours en cours.

ECOLE

- En attente du devis de l'entreprise VESIN

3- Délibérations

3.1 Convention avec la MJC du Vuache

Monsieur le Premier Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention entre la Commune et la MJC du VUACHE, pour la location de la grande salle municipale pour l'activité gym séniors pour l'année 2020-2021. Le nombre de séances prévues est fixé à 28 pour un tarif de 7.00 €/ l'heure pour une séance. Un titre sera émis par la Commune pour un montant total de 196.00 €.

VALIDE la convention passée par la MJC du VUACHE à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Premier Adjoint a effectué toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

3.2 DM n°3 - Finances

Monsieur le Premier Adjoint, présente à l'assemblée les ajustements à effectuer suite à la clôture du budget annexe Auberge Communale.

VIREMENT DE CREDIT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
----------------	----------------	-----------------	-----------------

001	Solde d'Exécution d'investissement reporté	-120 931.73 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		-120 931.73 €
TOTAL		-120 931.73 €	-120 931.73 €

OUVERTURE DE CREDIT

Régularisation d'une écriture de l'année 2019 et amortissement de cette écriture ainsi que des créances dites irrécouvrables.

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2041512	Subvention d'équipement versée à la CCG	7 485.00 €	
21531	Réseau d'adduction d'eau		7 485.00 €
6811-042	Dotations aux amortissements	1 497.00 €	
28041512	Amortissement Subvention d'équipement versée		1 497.00 €
6541	Créances irrécouvrables	20.00 €	
752	Loyers		20.00 €
TOTAL		9 002.00 €	9 002.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Premier Adjoint, le Conseil Municipal, l'unanimité,

VALIDE les modifications proposées ci-dessus.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

3.3 Créances irrécouvrables – admission en non-valeur

Monsieur le Premier Adjoint, présente à l'assemblée la demande du Centre des Finances Publiques de Saint-Julien-en-Genevois pour la mise en non-valeur de créances irrécouvrables pour la somme de 19.20 €. Madame Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Premier Adjoint, le Conseil Municipal, l'unanimité,

DECIDE la mise en non-valeur de la somme de 19.20 € (liste jointe à la présente).
INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

3.4 Convention portant soutien à la lecture publique sur le territoire de la Commune (Savoie Biblio)

Monsieur le Premier Adjoint informe l'assemblée, que le Conseil d'Administration du CSMB (Savoie Biblio) a voté la prolongation du Plan de Lecture Publique jusqu'au 31 décembre 2022, et qu'à ce titre, toutes les conventions sont prolongées d'autant et que la présente délibération n'est plus nécessaire

PREND ACTE que la convention avec la Bibliothèque Municipale de Vers est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022

3.5 Cession gratuite de terrain à la Commune – Route de la Fruitière

Monsieur le Premier Adjoint explique à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement des trottoirs sur la route de la Fruitière, entre l'école et la route de Chez Jeantet, il avait été convenu que les propriétaires cèdent gratuitement à la Commune une bande de terrain le long de la route de la Fruitière (n°B1588) d'une contenance de 186 m².

Il précise qu'aucun acte notarié n'a été établi à ce jour et qu'il convient de régulariser cette cession.

Pour rédiger l'acte à intervenir, Maître Ludovic BARTHELET, notaire, a besoin que le Conseil Municipal accepte cette cession.

Entendu l'exposé de Monsieur Premier Adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTTE la cession gratuite à la Commune par la SCI VILLA GARDEN de la parcelle n°B1588 d'une contenance de 186 m².

PREND NOTE que l'acte sera rédigé par Me BARTHELET, notaire à Saint Julien en Genevois, avec prise en charge par la SCI VILLA GARDEN des frais relatifs à cette transaction.

4- Divers

4.1 Convention avec la CCG – mutualisation des marchés publics

Monsieur Joseph MUGNIER, informe l'assemblée, concernant la 2^{ème} tranche des travaux de l'Eglise, pour l'élaboration de l'appel d'offre, la Commune souhaite passer une convention avec la Communauté de Communes du Genevois.

4.2 Service Petite enfance

Madame Mélanie SAXOD, informe l'assemblée, que la Communauté de Communes du Genevois qui a la compétence petite enfance souhaite créer 200 places supplémentaires pendant cette mandature et est à la recherche de bâtiments disponible.

4.3 Convention avec la CCG – mutualisation des marchés publics

Monsieur Joseph MUGNIER a fait le point sur le service de l'eau potable compétence de la Communauté de Communes du Genevois.

4.4 Convention avec la CCG – mutualisation des marchés publics

Madame Brigitte JACQUET, informe l'assemblée, que la Commune doit prendre une délibération concernant le PLUi avant le 31 décembre 2020 pour faire connaître sa position.

Il est décidé de fixer la date du prochain Conseil Municipal au 1^{er} décembre 2020 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18.

